



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le jeudi 22 décembre 2022 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Est aussi présente :

Julie Demers, directrice générale par intérim

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. Ouverture de la séance

Mot de bienvenue

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de conflit d'intérêt
5. Adoption des prévisions budgétaires 2023
6. Adoption du Plan triennal d'immobilisation
7. Question du public
8. Clôture de la séance

2022-12-284

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers

4. Déclaration de conflit d'intérêt
aucun

5. Adoption des prévisions budgétaires 2023

2022-12-285

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGETAIRES 2023

CONSIDÉRANT les revenus et dépenses suivantes

Budget 2023					
		Budget 2022	Budget 2023		
REVENUS	COMPARATIF		Investissement Fonctionnement		
Taxes sur la valeur foncière	986 155	1 037 627		1 037 627	
Taxes aqueduc	42 725	42 725		42 725	
Taxes recyclage	25 900	25 900		25 900	
Taxes incendie	36 880	36 880		36 880	
Paiement tenant lieu de taxes	8 516	8 516		8 516	
Transferts	1 530 923	1 224 053	750 000	474 053	
Services rendus	37 500	47 500		47 500	
Imposition de droits	5 840	5 840		5 840	
Amendes et pénalités	2 000	2 000		2 000	
Intérêts	10 500	10 500		10 500	
Autres revenus	785 305	631 525	325 000	306 525	
TOTAL	3 472 244	3 073 066	1 075 000	1 998 066	3 073 066
DÉPENSES					
Administration générale	379 939	399 789		399 789	
Sécurité publique	174 026	198 780		198 780	
Transport	806 149	967 431		967 431	
Hygiène du milieu	120 034	140 153		140 153	
O.M.H	6 791	4 500		4 500	
Aménagement et urbanisme	129 889	147 244		147 244	
Loisirs et culture	74 876	85 518		85 518	
Immobilisations	1 725 000	1 075 000	1 075 000	-	
Frais de financement	55 542	54 651		54 651	
TOTAL	3 472 245	3 073 066	1 075 000	1 998 066	3 073 066

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année financière 2023.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité du conseil

6. Adoption du Plan triennal d'immobilisation

2022-12-286

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la municipalité doit adopter le programme des immobilisations pour les trois prochains exercices financiers subséquents ;

PROJETS					MODE DE FINANCEMENT					
TITRE DU PROJET	2023	2024	2025	TOTAL	TECQ	SUBVENTIONS	CRÉDIT-BAIL OU RÈGLEMENT D'EMPRUNT	SURPLUS	BUDGET	
Administration										
Agrandissement de l'édifice municipal	125 000 \$			125 000 \$				125 000 \$		
Sécurité publique										
Génératrice	100 000 \$			100 000 \$				100 000 \$		
Travaux publics										
Camion	100 000 \$			100 000 \$			100 000 \$			
Infrastructures - Chemins municipaux	500 000 \$			500 000 \$	4	500 000 \$				
Hygiène du Milieu										
Station de pompage	150 000 \$			150 000 \$		150 000 \$				
Loisir										
Mur de soutien bibliothèque	100 000 \$			100 000 \$		100 000 \$				
TOTAL	1 075 000 \$	0 \$	0 \$	1 075 000 \$	0 \$	-	750 000 \$	100 000 \$	225 000 \$	0 \$

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que le Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

7. Période de questions

La période de question débute à 19 h et elle se termine à 19h

8. Clôture de la séance

2022-12-287

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu de clore la présente séance à 19h15

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jean-Louis Corriveau, maire

Julie Demers, directrice générale par intérim